

INFORMATION URGENTE ET SIGNALÉE



La CDMT est un syndicat légal parfaitement habilité à défendre le personnel dans certaines entreprises, là où ce syndicat est représentatif.

Toutefois, suite à deux décisions judiciaires conjointes, il n'a aucune représentativité légale à La Poste.

Dès lors, toute personne qui se réclamerait de ce syndicat pour entamer une action dans un service de La Poste de Martinique, se mettrait dans l'illégalité la plus totale et s'exposerait à des sanctions disciplinaires.

J'invite donc tout le personnel de La Poste de Martinique de quelque service qu'il soit, à ne pas suivre les consignes de telle ou telle personne qui se prévaudrait de ce syndicat au sein de La Poste.

Message signé

Jean Luc KOZAR

Directeur de La Poste de La Martinique